

MINISTERE DE LA
MICRO-FINANCE DE L'EMPLOI
DES JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
(MAEP)

Fiche et Conseils Techniques Sur l'Élevage des Escargots

Ces normes ne sauraient être considérées comme des valeurs absolues mais des ordres de grandeur qui permettent de faire des estimations qui se rapprochent des conditions réelles. Elles peuvent, de ce fait, varier selon les conditions du milieu, les espèces élevées et les types d'intrants utilisés.

Thème :

Achatiniculture ou Elevage des Escargots Africains

- ✓ *Les infrastructures d'élevage ;*
- ✓ *Le choix des reproducteurs et la reproduction ;*
- ✓ *L'alimentation et l'entretien des achatines.*

GENERALITES

- L'escargot géant africain ou achatine est un mollusque qui se reproduit par des œufs : c'est un ovipare ;
- C'est un hermaphrodite, c'est-à-dire qu'il porte à la fois les organes génitaux mâles et femelles ;
- Il se reproduit nécessairement par accouplement et il faut nécessairement un autre pour ce faire.

INFRASTRUCTURES D'ELEVAGE D'ESCARGOT

I - OBJECTIF

Créer les conditions favorables à la croissance et à la multiplication des achatines.

II – CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES

➤ Préalables

Choix du terrain :

- non inondable et non salin ;
- Proximité d'eau ;
- Disponibilité des matériaux locaux.

➤ Construction

Bâtiment d'élevage destiné à abriter les achatinières

- Forme et dimensions variables (parallélépipédique, circulaire, etc.) ;
- Orienter le bâtiment de manière à éviter les grands vents ;
- Prévoir de petites ouvertures d'aération ;

Toiture en paille ou nervures de palme débordant les murs, (éviter les tôles) ;

Matériaux nécessaires : Pieux en teck ou autres bois durs, paille ou nervures de palme, lianes, claies ou terre de barre.

Achatinières

Ce sont des loges où on élève les achatines. Elles peuvent être construites au sol ou sur pilotis en vue de lutter contre les fourmis, ennemies mortelles des escargots.

a) Au sol

L'achatinière est composée d'une tranchée de 0,50 m de profondeur surmontée d'une murette de 0,70 m de haut.

- La tranchée est remplie de bas en haut par :
- Cendre : 10 cm;
- Feuilles de neem : 5 cm (insectifuge);
- Epineux : 10 cm (contre les rats);
- Charbon de bois ou coques de palmiste grillées : 10 – 15 cm;
- Terreau tamisé et chauffé : 20 – 25 cm.

La forme est variable : carrée ou rectangulaire;

Les dimensions conseillées : 1 m x 1 m ou 2 m x 1 m.

b) Sur pilotis

- Hauteur du pilotis : 0,5 m;
- Hauteur de la murette : 0,70 m;
- Largeur de l'escargotière : 1 m maximum;
- Forme rectangulaire.

Les pieux doivent être traités contre les termites et munis d'entonnoirs anti-rats.

Dans l'achatinière sur pilotis, on dispose une couche de 20 à 25 cm de terreau préalablement tamisé et chauffé après y avoir mis 10 à 15 cm de charbon ou de coques grillées.

La densité est de 25 escargots adultes par m².

Des abreuvoirs et mangeoires seront disposés dans l'achatinière.

N.B. Une allée de 0,50 m de large doit être prévue entre les escargotières et le long du mur du bâtiment d'élevage.

REPRODUCTION ET CHOIX DES REPRODUCTEURS

PARAMÈTRE DE REPRODUCTION

Age de maturité

Les achatines sont pubères entre 8 et 10 mois d'âge.

Gestion

C'est la période allant de l'accouplement à la ponte;

La durée d'incubation des oeufs varie entre 11 et 34 jours selon les espèces dans les conditions normales d'élevage;

Ponte

Le nombre et la taille des œufs varient selon les espèces :

- *Archachatina sp* : 15 œufs volumineux par séance de ponte;
- *Achatina achatina* : 500 œufs moins volumineux par séance de ponte;
- *Achatina fulica* : 600 œufs par séance de ponte.

On observe trois (3) séances de ponte par an.

Les œufs pondus sont enfouis dans le terreau de la loge (achatinière).

Il faut éviter d'exposer ces œufs à l'air ambiant (aux coups de vent).

Incubation

- L'escargot ne couve pas ses œufs ;
- Les œufs pondus sont transférés dans un incubateur (fosse spéciale ou panier) jusqu'à éclosion ;
- La recherche des œufs après la ponte doit se faire avec une extrême précaution afin d'éviter d'en casser ;
- Les pontes doivent être disposées séparément dans l'incubateur ;
- Arroser régulièrement l'incubateur ;
- Ne pas toucher aux œufs jusqu'à l'éclosion ;
- La durée de l'incubation varie selon les espèces :

- *Archachatina Sp* : 30 ± 4 jours;
- *Achatina achatina* : 21 ± 4 jours;
- *Achatina fulica* : 15 ± 4 jours;

Eclosion

Le taux d'éclosion varie selon les espèces :

- *Archachatina sp* : 76 %;
- *Achatina achatina* : 76 %;
- *Achatina fulica* : 80 %;

ENTRETIEN DES ACHATINEAUX

- Récupérer les achatineaux après l'éclosion ;
- Mouiller les achatineaux afin de leur permettre de se déplacer librement ;
- Disposer les achatineaux dans une escargotière pendant un mois ;
- Ne pas remuer le substrat de l'achatinière pendant cette période ;
- Nourrir les achatineaux uniquement aux feuilles vertes avec une complémentation en calcium ;
- Sélectionner les sujets par taille après un mois de vie dans cette achatinière ;
- Continuer la sélection tous les mois.

CHOIX DES REPRODUCTEURS

Caractéristiques des achatines à choisir

- Tenir compte de l'âge des sujets (pas trop jeunes ni trop vieux);
- Choisir les sujets sains et indemnes de toute affection;
- Eviter les sujets à coquille endommagée (cassée ou trouée);
- Ne jamais acheter les sujets au marché mais toujours dans un élevage d'achatine (achatiniculteur).

NB

- ***Les sujets vieux ont le bord supérieur de la coquille tourné vers l'extérieur (escargots bordés).***
- ***Eviter de préférence l'achat des reproducteurs au marché ;***
- ***Installer les sujets de préférence le soir dans les achatinières.***

ALIMENTATION ET ENTRETIEN DES ACHATINES

OBJECTIF

- Bien nourrir les achatines ;
- Leur assurer un cadre de vie convenable.

QUELS ALIMENTS DONNER AUX ACHATINES ?

La verdure : Feuilles de papayer, de bananier, de taro rouge, le tridax ou herbe à lapin, etc.

N.B. Il faut noter les feuilles de *Talinum triangulaire* (Glasséman en fongbé) ralentissent la croissance des achatines tandis que les foliolules de *Leucaena leucocephala* sont toxiques aux achatines si elles le consomment de plus d'une semaine.

Les fruits verts : Banane, papaye, fruit à pin, noix de palme, etc.

Les racines et tubercules : Carotte, patate douce, etc.

Les sous-produits agricoles : Son de maïs, son de blé, tourteau de palmiste, etc.

La provende :

La formule suivante peut être utilisée :

INGREDIENTS	MESURE
Farine de maïs	41
Feuille de <i>Leucaena</i> séchée réduite en poudre	33
Feuille de taro séchée réduite en poudre	9
Olivitasol	1 sachets de 15 g
Coquilles d'huîtres broyées	2,5
Tourteau de palmiste	13
Phosphate bicalcique ou calcaire d'Onigbolo ou craie ou kaolin	0,5

L'eau : à volonté

Quelle quantité distribuer ?

- Servir l'aliment à volonté,

- Servir la provende un jour sur deux.

Quand faire la distribution ?

Tous les jours, de préférence le soir, parce que l'escargot mange surtout la nuit.

Comment faire la distribution ?

- Servir les aliments dans des mangeoires appropriées (canari, bambou) ;
- Servir l'eau tous les jours.

Pour les achatineaux, ajouter de petits cailloux dans l'abreuvoir pour leur faire éviter de se noyer.

N.B : Ne pas distribuer les aliments souillés, moisis et autres avariés aux achatines

ENTRETIEN DES ESCARGOTS GEANTS AFRICAINS

Il faut noter qu'on peut ensemercer la litière avec 4 vers de terre adultes.

Manipulation :

- Manipuler les escargots avec précaution pour éviter la cassure des coquilles
- Limiter le nombre de visites pour leur éviter le stress.

Tenir la litière humide :

- L'arroser une fois par jour en saison pluvieuse ;
- L'arroser deux fois par jour en saison sèche.

Renouvellement de la litière :

- Tous les 3 mois quand il n'y existe pas de vers de terre ;
- Tous les ans quand les vers de terre y vivent.

Hygiène de l'habitat :

- Nettoyer régulièrement les alentours du bâtiment sur 2 m au moins et éviter qu'ils soient humides ;
- Balayer régulièrement l'intérieur du bâtiment;
- Utiliser des insectifuges contre les fourmis : feuilles de neem, rameaux de palmier à huile, etc.

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA
MICRO-FINANCE DE L'EMPLOI
DES JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
(MAEP)

CELLULE FOCALE PNDCC MAEP

DIRECTION DU CONSEIL
AGRICOLE ET DE LA FORMATION
OPERATIONNELLE

DIRECTION
DE L'ELEVAGE

Réalisé par l'E^T CBAE : Tél : 21 30 43 33 / 95 96 48 11
avec l'Appui des E^{TS} PROMO 2A2 Cel: 90 93 10 16 / 97 60 65 56